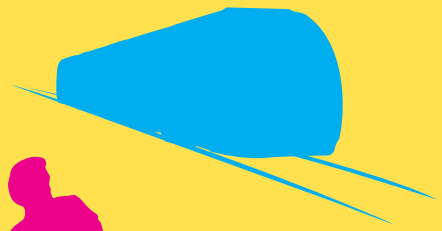


PLAN
ÉCO-
MOBILITÉ
2010-2012



SE DÉPLACER



AUTREMENT



À BORDEAUX



bordeaux.fr



SOMMAIRE

Introduction P. 3

Les déplacements quotidiens P. 4

Des actions de proximité au service de l'éco-mobilité P. 4

- Bordeaux investit et innove P. 7
- Plan de déplacement administration de la Ville P. 10

Les déplacements loisirs - détente P. 12

- Des actions de proximité au service de l'éco-mobilité P. 11
- Bordeaux investit et innove P. 12

L'accompagnement au changement P. 14

Les outils d'incitation, de sensibilisation, d'animation pour conduire tous les publics bordelais à se déplacer autrement

- Deux maisons au service des Bordelais P. 14
- Bordeaux innove P. 15
- Bordeaux vous donne rendez-vous P. 16

Annexe P. 17

La charte de Bruxelles - 15 mai 2009

Légende

Nouvelles actions



Actions inscrites à l'Agenda 21 de Bordeaux



3

Introduction

En moins de dix ans, Bordeaux a entièrement revu son schéma de déplacement urbain avec l'arrivée du tramway qui a révolutionné les déplacements dans la ville : réduction des voitures dans l'hyper centre, priorité aux piétons et aux nouveaux usagers du vélo, tous âges confondus, et arrivée de nouvelles pratiques urbaines comme la trottinette, le skate, le roller, et aujourd'hui l'apport de la propulsion électrique...

La Ville, membre fondateur du club des villes et territoires cyclables depuis 20 ans, a accompagné ces mutations d'un plan de circulation et d'un secteur à contrôle d'accès de 77 hectares, de deux plans cyclables (2003-2005 et 2006-2008), d'une nouvelle politique de stationnement...

Elle en récolte aujourd'hui les fruits, comme en témoigne l'enquête « Ménage déplacements » menée en 2009 sur l'agglomération. Celle-ci révèle en effet que **les résidents de Bordeaux n'utilisent plus majoritairement la voiture particulière comme mode principal.**

- Dans le centre historique, la marche à pied est majoritaire (54 %), les transports collectifs 22 %, le vélo représente 8%
- Entre cours et boulevards, la marche représente (42 %) soit 8 points de plus que la voiture !, les transports collectifs (14 %) , le vélo (7 %)
- Sur la Rive droite : la marche (33 %) ; les transports en commun (15 %) ; le vélo (9 %)
- Sur les quartiers hors boulevard, la marche (21 %), les transports collectifs (8%) et le vélo (4%) restent à des niveaux plus modestes.

Face aux enjeux climatiques, la Ville a adopté en décembre 2008 un Agenda 21. Partie intégrante de son Agenda 21, le plan Climat, fondé notamment sur le bilan carbone du territoire, du patrimoine et des services, fait apparaître que les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les transports comptent pour plus de la moitié.

Il y a donc urgence à agir et à définir les axes d'améliorations possibles pour réduire nos GES.

La Ville a signé le 15 mai 2009 la Charte de Bruxelles qui réunit des capitales européennes autour d'objectifs ambitieux en faveur de la pratique du vélo et notamment celui de passer à 15 % de part modal pour le vélo à l'horizon 2020 (voir charte en annexe).

Au-delà du plan cyclable, c'est la thématique globale de l'éco-mobilité qui est une priorité.

En matière de déplacements, nos comportements peuvent encore évoluer, avec quelques efforts mais sans contrainte majeure, pour générer moins d'impact sur l'environnement.

La Ville s'engage à accompagner et à soutenir chaque Bordelais dans cette nécessaire évolution.

Elle continue de se doter d'équipements adaptés, d'améliorer la sécurité des usagers, de multiplier les services de proximité pour inciter les publics à préférer l'éco-mobilité à la voiture individuelle. Elle souhaite aussi fédérer l'ensemble des parties prenantes pour assurer un meilleur partage de la rue face à la cohabitation des différents modes urbains.

Le plan d'éco-mobilité regroupe tous les moyens de se déplacer autrement.

Il est le fruit d'une réflexion collective, élargie à l'ensemble des partenaires concernés, associations, professionnels et usagers, dans le cadre de la concertation actuellement menée autour de l'Agenda 21.

Les modes doux, avec en premier lieu la marche à pied, bien sûr, le vélo et le roller qui est devenu en quelques années un véritable mode de déplacement urbain

Les modes économes en énergie : le tramway, le bus, ainsi que les véhicules peu polluants...

L'usage raisonné de son véhicule privé, sur de courtes distances, quand on peut s'en passer tout compte fait, au profit de l'auto partage, du co-voiturage...

L'économie du déplacement quand cela est possible, grâce à la dématérialisation des procédures (carte enfance, carte ville, démarches d'état civil en ligne, réunions...).

Les déplacements quotidiens

Des actions de proximité au service de l'éco-mobilité

✕ Favoriser la marche à pied en garantissant la sécurité des piétons

La base de tout déplacement c'est la marche à pied. Pour faciliter le cheminement des piétons, qui n'est pas toujours respecté, des mesures sont d'ores et déjà en cours.

- **Lutter contre le stationnement illicite** des véhicules motorisés qui pénalise et met en danger les personnes notamment tributaires de problèmes divers de mobilité : contrôles de police, installation de mobiliers urbains anti-stationnement là où la pression en stationnement est la plus forte, en centre ville et à l'intérieur des boulevards.

- **Faciliter le cheminement des personnes mal voyantes** avec la pose progressive de mobiliers spécifiques identifiés par une tête blanche pour marquer les itinéraires. Ces mobiliers sont posés systématiquement au niveau des passages piétons dès qu'un aménagement neuf est réalisé.

- **Réduire l'encombrement de l'espace public** et l'accumulation de mobiliers divers, de dépressions piétons absentes... avec la réactivation de la Rue citoyenne, commission réunissant associations de piétons et de personnes à mobilité réduite avec les services sur des cheminements afin de corriger les problèmes sera remise en place. Les premières réunions seront lancées dès le début 2010.

- **Faire évoluer la signalétique urbaine** pour mentionner les temps de parcours à pied ou à vélo entre les principaux sites de Bordeaux.

Mise en oeuvre :  

✕ Favoriser le développement des plans de déplacements scolaires

 Action 7

Les trajets domicile-école méritent de privilégier la marche à pied afin de diminuer l'usage de la voiture en ville et donc réduire les émissions polluantes tout en contribuant à la bonne santé de tous les enfants grâce à un effort physique régulier.

C'est pourquoi la Ville a décidé de soutenir pour la création de 16 « car-à-pattes » (soit deux par quartier), trajets sécurisés à pied réunissant plusieurs enfants et leurs accompagnateurs jusqu'à l'école.

Elle s'appuie sur l'association « Le Réseau Graine Aquitaine » dont la mission, pour l'année scolaire 2009/2010, consiste à

- sensibiliser les différents acteurs dans les écoles : parents, enfants, enseignants...
- mener une enquête de mobilité pour mieux comprendre les habitudes de déplacement des parents
- mettre en place le dispositif en définissant précisément les itinéraires, en procédant aux inscriptions des enfants et des accompagnateurs et en définissant les règles de fonctionnement
- organiser une phase test sur un trajet balisé
- organiser et pérenniser le dispositif

C'est l'association AROEVEN qui a été chargée de coordonner et de suivre ce projet en lien avec d'autres associations du Réseau Graine Aquitaine comme Méduli Nature, Petits Débrouillards, Céseau.

Dans ce cadre, un appel à projet a été transmis en juin 2009 aux directeurs d'école et aux parents d'élèves élus. 16 écoles y ont répondu : groupe scolaire Carle Vernet, élémentaire Dupaty, élémentaire Pins Francs, élémentaire Jacques Prévert, élémentaire Paul Doumer, groupe scolaire Alphonse Dupeux, groupe scolaire Henri IV/Francis de Pressensé, groupe scolaire Sousa Mendès, groupe scolaire Francin/Fieffé, élémentaire Vieux Bordeaux et l'école privée Sainte Marie de la Bastide.

En complément, des initiatives de parents d'élèves se sont développées comme à Flornoy, à Francin/Fieffé, à Béchade/Loucheur et à l'élémentaire Deyries-Sablères.

Mise en oeuvre :   

✕ Développer une offre de prêt de vélo dans les mairies de quartier

 Action 6

La Maison du vélo a décentralisé son offre de proximité dans certains quartiers. Les habitants de Caudéran, la Bastide, Bordeaux Maritime, le Grand Parc et Saint-Augustin peuvent désormais emprunter dans leur mairie de quartier un vélo en le réservant au préalable par téléphone.

5

A ce jour, les Bordelais peuvent emprunter des vélos selon le dispositif suivant :

Maison du vélo		Antenne de Caudéran	Point de livraison Bastide	Point de livraison Bordeaux Maritime	Point de livraison Grand Parc	Point de livraison St-Augustin
69, cours Pasteur		130 av Louis Barthou	42 bis rue de Nuits	96 rue Achard	Place de l'Europe	Place de l'Eglise St-Augustin
Lundi au vendredi 9h/12h30 13h30/17h30	Samedi 9h/12h30	Lundi Mercredi Vendredi 9h/12h30	Jeudi 16h30/17h30	Mardi 9h/10h	Mardi 16h/17h30	Lundi 16h30/17h30

Au premier semestre 2009, 275 contrats mensuels pour de nouveaux utilisateurs dont 30 % proviennent des 3 quartiers déjà équipés. L'ouverture en septembre dernier, des deux points de livraison au Grand Parc et à Saint-Augustin a permis de passer le cap des 300 nouveaux bénéficiaires mensuels, avec un objectif de 37 % dans les quartiers.

Une campagne de communication est prévue pour faire mieux connaître ce service de proximité et le développer.

Mise en oeuvre :



✘ Soutenir le Pôle Urbain pour les Mobilités Alternatives (PUMA) et ses actions en faveur de l'éco-mobilité

- Autocool, société coopérative d'intérêt collective, pour le développement de auto partage, soutenue par la Ville (participation au Capital, achat d'abonnements, place de stationnement sur voirie)
- Vélocité, qui œuvre en faveur de la promotion du vélo (« Mes courses à vélo », « au travail à vélo », « cyclistes, brillez »...), de sécurité routière et l'apprentissage du vélo (La vélo école...); est devenue force proposition pour les projets d'aménagement, les cyclopiens...
- Roller Air
- Stands d'information et de promotion des déplacements à roller
- Initiation au déplacement urbain à roller & prévention
- Manifestations grand public (randonnées)
- Droits du piéton

Le pôle PUMA est régulièrement sollicité pour les réunions de concertation sur l'éco-mobilité.

Mise en oeuvre :



✘ Participer au déploiement de Vcub

agenda 21 Action 6

Le vélo en libre service, le VCub arrive le 22 février dans l'agglomération bordelaise avec 139 stations au total dont 99 stations à Bordeaux même. Ce qui représente une flotte globale de 1545 vélos pour un usage complémentaire à l'offre de prêt de vélo gratuit de longue durée, proposée par la maison du vélo.

Deux types de stations sont installés sur l'agglomération :
- 108 stations de vélos en libre service classique (96 à Bordeaux). On y emprunte un vélo pour de courts trajets et on le rapporte dans n'importe quelle station. (dont 80 équipées pour recevoir la carte bleu)

- 31 stations VCub Plus, installées en périphérie en correspondance avec les lignes de bus ou de tramway. Elles sont réservées aux abonnés tbc en correspondance, qui peuvent emprunter un vélo à la journée, avec un retour obligatoire à la station d'origine.

Les 3 stations bordelaises sont situées à Caudéran centre, à Claveau et aux Aubiers aux terminus du tram.

Mise en oeuvre :



✘ Mettre à disposition des vélos aux personnes en voie d'insertion

agenda 21 Action 35

Le vélo dépasse son cadre de mode de transport non polluant en faveur du lien social.

Une délibération est passée au Conseil Municipal de novembre afin de permettre un prêt de vélo aux CCAS à des conditions privilégiées afin que ces derniers puissent en faire profiter les ayants droits du CCAS.

Mise en oeuvre :



6

✘ Favoriser les déplacements en vélo taxi

Le club senior Son Tay va expérimenter le service CycloVille pour permettre à des personnes, qui n'ont pas de moyen personnel de déplacement ou de transport en commun proche, de venir déjeuner au club seniors et de profiter des animations de l'après-midi.

Ce service est d'abord expérimenté dans le quartier Bordeaux sud, à partir du 18 janvier 2010.

Mise en oeuvre :



✘ Inciter les usagers à emprunter le nouveau réseau de bus, opérationnel le 22 février 2010

Le réseau de transports en commun proposé par la société Kéolis a été élaboré après un diagnostic de terrain et une enquête auprès de 11 000 habitants de l'agglomération bordelaise afin d'assurer de meilleures dessertes en lien avec le tram, dont le réseau est saturé. L'objectif visé par la société Kéolis est une augmentation de 60% de la fréquentation des transports en commun en 5 ans.

En 2002, on comptabilisait 57,4 millions de déplacements en transports en commun ; 91,5 millions en 2008 ; on en attend 146,7 millions à l'horizon 2013.

Le réseau Kéolis se compose de quatre types de lignes (hors tramway) :

- **Les lianes**, lignes structurantes du réseau de bus. A la différence des pénétrantes actuelles, ces lianes sont diamétrales, c'est-à-dire qu'elles ne font pas leur terminus en centre ville, mais ne font qu'y passer, offrant ainsi de nouvelles liaisons directes pour les usagers.
- **Les Corolles**, 7 lignes circulaires qui effectuent la grande ceinture de l'agglomération de Bouliac au bassins à flot, du parc des expositions à Mérignac Soleil, de Mérignac centre aux rives d'Arcins.
- **Les Citeis**, circuits cœur de quartier: 5 sont sur Bordeaux :
 - o navette électrique,
 - o deux rives,
 - o St Augustin-Caudéran,
 - o Bordeaux Victoire Yser Bègles,
 - o transversale Grand Parc – Le Bouscat
- **Les lignes principales et locales.**

Mise en oeuvre :



✘ Poursuivre la construction de couloirs de bus

Afin d'améliorer l'efficacité du réseau de bus, des couloirs bus sont et seront créés sur la ville de Bordeaux. Ces couloirs sont autorisés aux cyclistes :

Réalisé

- rue du Tauzin

Validés

- rue du Château d'Eau (125 mètres)
- rue du docteur Nancel Pénard (100 mètres dans chaque sens pour favoriser l'accès des bus à la place Gambetta)
- rue de Bègles (100 mètres pour favoriser l'accès aux Capucins)

A l'étude ou en cours de validation

- Cours Maréchal Gallieni, rue Jules Ferry, cours d'Albret
- Boulevard Jean-Jacques Bosc

Mise en oeuvre :



✘ Réserver des places de stationnement pour l'auto partage

agenda 21 Action 7

L'auto partage permet une diminution du nombre de voitures en ville. A Bordeaux, le système développé par Autocool fonctionne avec 27 voitures et 400 à 450 conducteurs. Bilan à fin octobre : 275 000 km effectués, soit environ 6,4 km/j/voiture.

La Ville de Bordeaux contribue à son développement en mettant à disposition des places de stationnement strictement réservées à ces voitures.

Il y a sur la CUB 21 stations d'auto partage, dont 15 sur Bordeaux (et 10 sur voirie) :

- Chartrons
- Cité mondiale
- Barrière Saint-Médard
- Quinconces
- Tourny
- Jean-Jaurès
- Stalingrad
- Porte de Bourgogne
- Victor Hugo
- Musée d'Aquitaine
- Mériadeck
- Sainte-Croix
- Descas
- Bergonié
- Nansouty

Mise en oeuvre :



7

✘ **Inciter à la pratique du co-voiturage en élargissant l'accès au site moijecovoiture.com**



Action 7

La convention du 28 mars 2008 signée par la CUB, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Préfecture a permis la mise en place d'un dispositif de co-voiturage. Opérationnel depuis la semaine de l'éco-mobilité en septembre 2008, ce site permet aux personnels des cinq entités (soit 15 000 agents concernés, dont 4 000 municipaux) de s'organiser entre eux pour leurs déplacements domicile travail.

Si le site fonctionne aujourd'hui avec une faible progression des inscrits, le cahier des charges prévoit une ouverture possible à d'autres structures publiques et privées. Ce qui permettrait d'envisager de nouvelles formes d'accompagnement et de communication pour sa promotion.

D'autres administrations et des entreprises souhaitent y adhérer : le CHU (13 000 personnes), les Ateliers de l'Aéronautique de Bordeaux, le ministère de l'éducation nationale et l'aéroport de Bordeaux (8 500 personnes) notamment.

Mise en oeuvre :



✘ **Assistance à la mise œuvre de Plan de Déplacements d'Entreprises**

La Ville participe régulièrement à la mise en place de plans de déplacements d'entreprises (PDE). En témoignent les contacts réguliers avec le Club des entreprises de Bordeaux Lac sur le thème de la mobilité. Ainsi, la ville a participé à l'élaboration de son PDE en 2004. De même, France Télécom et la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre de leur PDE, ont sollicité la Ville pour des aménagements cyclables ou des stationnements de vélos afin d'inciter leurs employés à l'utilisation du vélo.

La Maison du vélo a ainsi participé à une série d'animations sur les sites de Pellegrin et Saint-André lors du lancement du Plan de Déplacement d'Administration du CHU, en septembre 2009.

Des prêts de vélos ponctuels sont également effectués à la Préfecture.

Mise en oeuvre :



Bordeaux investit et innove

✘ **Rénovations de voies en zones de rencontre (zones 20)**



Action 8

L'Agenda 21 prévoit l'aménagement de voies répondant au nouveau concept de zones de rencontre dotées de nouveaux aménagements sur le modèle des cours urbaines. Ces zones de rencontre sont des voies où les piétons sont prioritaires par rapport aux autres modes de circulation. Ces rues sont donc requalifiées afin de permettre une déambulation facile, y compris pour les rollers.

Selon le secteur et surtout l'emprise disponible, la voie peut être végétalisée, donnant alors ce qui pourrait être baptisée des rues jardins. D'autres voies ne le pourront pas du fait de l'exposition ou de la faible largeur.

Réalisé

- Rue Grateloup
- Rue des pontets / Tour du pin / Maubec
- Paul Camelle

A venir

- Notre Dame (travaux prévus en 2010 et 2011).

Mise en oeuvre :



✘ **Etendre les secteurs à vitesse modérée au bénéfice des piétons et des vélos**



Action 8

Aire piétonne étendues en centre ville

- Sur toutes les rues du centre historique sans stationnement autorisé faute d'emprise

Quartier en zone de rencontre (20 km/h)

- L'ensemble du centre historique dans un secteur délimité par le cours Victor Hugo au sud, et l'axe Esprit des Lois / Tourny au nord. actuellement en zone 30 devrait passer en zone de rencontre.

Ce régime convient bien aux voies de l'hyper centre, où la vitesse limitée est très modérée et les piétons cheminent déjà sur la chaussée faute de trottoir digne de ce nom.

Quartier en zone 30 km/h

- En 2009, une partie de Saint Michel a été mis en zone 30. De plus, le mode de calcul de l'indicateur a été revu

et les voies en zone 30 ou limitées à 30 en dehors du centre historique ont été intégrées (+12 ha).

Mise en oeuvre :  

✘ **Etendre puis généraliser les double-sens cyclables**

 Action 6

Bordeaux à vélo : le double sens a du sens ! Environ 120 rues à faible trafic et à vitesse modérée (zone 30, aire piétonne et maintenant zone de rencontre) sont autorisées aux cyclistes dans les 2 sens.

La ville de Bordeaux fait figure de précurseur en ce domaine avec sa politique de double sens cyclable par quartier entier réalisé depuis 2003 dans l'hyper-centre où la vitesse limitée est respectée.

Cette réalisation a d'ailleurs préfiguré la réglementation nationale qui prévoit depuis juillet 2008 l'instauration de double sens cyclable systématique (sauf exception justifiée par des contraintes particulières de sécurité) dans toutes les zones à vitesse modérée.

En 2008, le linéaire en double sens cyclable était de 16 km, fin 2009 il est passé à 23 km avec plus de 17 km de double sens cyclables en zone 30 et 20 et 6 km d'aires piétonnes, ouvertes aux vélos dans les deux sens.

En liaison avec la Communauté urbaine de Bordeaux, une nouvelle action étant inscrite au contrat de co-développement, les double-sens cyclables seront progressivement généralisés entre les cours et les boulevards. Les réunions de programmations commenceront en février.

Les priorités suivantes ont d'ores et déjà été pré-identifiées :

- achèvement secteur Saint-Michel jusqu'à Sainte-croix
- Chartons autour de la rue Notre Dame
- secteur rue Bouffard – Montbazou - Nancel Pénard
- secteur Belcier autour de la place Ferdinand Buisson
- secteur cours Pasteur – cours d'Albret
- Quinconces (entre Esprit des Lois et Xavier Arnoz)
- quartier Bastide en cours d'étude + autour Paul Camelle
- quartier autour Grateloup
- secteur Jardin Public (Lagrange C Godard Course Aviau Verdun)

Mise en oeuvre :  

✘ **Sécuriser par des aménagements spécifiques les abords des écoles, collèges et lycées**

Une part importante des crédits de l'enveloppe des voies de desserte est consacrée aux aménagements de sécurité autour des écoles, collèges et lycées. Aujourd'hui 48 aménagements ont été réalisés, ce qui représente en moyenne 5 aménagements par an.

Le programme d'ici à 2011 prévoit :

- Magendie (carrefour F Audeguil, Pessac)
- Rue Ferbos (Gustave Eiffel)
- Rue Cerey, collège
- Cours de la Somme (école primaire)
- Rue Jean Hameau (lycées St-Louis et Beaux de Rochas)
- Rue Clémenceau (école Raymond Poincaré)
- Rue Madagascar (école maternelle Béchade)
- Rue de Saint Genès (école Albert Legrand)

Mise en oeuvre :  

✘ **Limiter et traiter les discontinuités du réseau cyclable**

Le réseau de voies aménagées pour les cyclistes est très important à Bordeaux, 138 km sur les 500 km de voies de la ville.

	Déc 2008	Nov 2009	Linéaire de voirie
Pistes	37,4	37,6	7,4 %
Voies bus	4,7	5,4	1,1 %
Bandes	55,7	55,7	10,9 %
Zones 30 et 20	11,1	17,9	3,5 %
Rues piétonnes	11	11	2,2 %
Allées parc	10	10	2 %
Total	129,9	137,7	27 %

Dès sa conception, chaque aménagement prévoit aujourd'hui la place du cycliste, soit sur une bande, sur une piste ou intégrée dans un trafic doux.

Au delà de la simple extension de ce réseau, l'action doit porter sur sa continuité et sa sécurisation.

Un audit de la CUB sur le réseau principal a permis de révéler deux points sensibles :

- Quai de la Souys : aménagement Bordelais récemment poursuivi sur les communes de Floirac et Bouliac vers la Piste de l'Entre deux Mers Roger Lapébie
- Projet d'accompagnement cyclable du tramway à Bacalan (rue Blanqui entre Brandenbourg au Nord et Delbos au SUD).
- Route de Toulouse

Un audit semblable est en cours pour le réseau intra boulevard de maillage des quartiers. Seront réalisés à l'horizon 2012 :

- Rue Georges Bonnac le long du cimetière de la Chartreuse
- Rue Nancel Pénard

Mise en oeuvre :



✘ Poursuivre l'expérimentation des tourne-à-droite vélos aux feux



L'expérimentation a pour but de favoriser la pratique du vélo en ville en les autorisant à tourner à droite avec prudence aux feux de trafic même quand le feu est rouge. Le but est aussi de sensibiliser les cyclistes au respect des autres règles du code de la route.

En lien avec la Communauté urbaine de Bordeaux, 10 carrefours tests ont été choisis, dont 7 sur Bordeaux, selon la géométrie, l'environnement et le volume estimé de vélos tournant à droite.

- Rue Claude Bonnier / rue du Corps Francs Pomiès
- Cours du Maréchal Juin / rue du Corps Francs Pomiès
- Rue Georges Mandel / rue Lachassaigne
- Cours Victor Hugo / cours Pasteur
- Rue Jean Hameau / cours Louis Fargue
- Cours de Verdun / rue Fondaudège
- Rue François de Sourdis / cours du Maréchal Juin.

Chaque carrefour est équipé d'une signalisation lumineuse indiquant la direction, le type d'usagers autorisés (cyclistes). Ce feu utilise la couleur jaune en mode clignotant pour inciter les cyclistes à la prudence et au respect des piétons. Ce dispositif, conforme aux articles R 411-25 et R 412-32 du code de la route, est mieux compris de l'ensemble des usagers.

La CUB a prévu une analyse de comportements avant la mise en place de l'expérimentation, lors de sa mise en service, après 3 mois et au bout d'un 1 an. Il s'agit de l'observation pendant 3 heures du comportement des usagers in situ, assortie de l'interview de 80 cyclistes après franchissement du carrefour.

Une première analyse, présentée à la Commission Code de la rue le 14 décembre dernier a montré, entre autres que :

- le franchissement de feu rouge était largement répandu avant le lancement de l'expérimentation
- aucun accident corporel n'impliquait un cycliste en tourne à droite sur les carrefours tests,

- aucun franchissement de feu n'a été effectué par des véhicules légers ou deux-roues motorisés
- aucun conflit noté entre cyclistes et piétons
- 76 % des cyclistes interviewés ont déclaré avoir modifié leurs pratiques.
- ont déclaré tourner à droite au feu rouge :
 - aux carrefours équipés : « parfois » à 73 %, « toujours » à 27 %
 - aux carrefours non équipés : « jamais » à 27 %, « parfois » à 51 %, « toujours » à 22 %

A noter, par ailleurs, qu'en 2009, il a été enregistré 8 accidents corporels de cyclistes franchissant un feu rouge sur 1 000 accidents.

Prochaines analyses attendues :

- Point fin mai 2010
- Bilan fin mai 2011

Mise en oeuvre :



✘ Multiplier les possibilités de stationnement vélos dans la ville



La ville de Bordeaux compte aujourd'hui 4 042 arceaux vélos, soit 8 084 places.

Pose d'arceaux : 500 arceaux par an, soit 1 000 places supplémentaires.

Mobilier posés	2007	2008	2009
Ville	206	183	190
CUB	258	139	290
Quais, tramway	61	160	
Parkings publics et relas		20	24
Total	525	502	504

Création de locaux sécurisés :

- Une Bicycletterie, local réalisé par In Cité au 49 rue Bouquière pour les résidents du centre historique, a ouvert en novembre 2009 : 48 places couvertes + 4 arceaux sur voirie
- Un espace Gare Saint Jean : ouverture prévue le 22 février 2010
 - 250 places sécurisées, et plus de 200 places sur voirie en accès libre
 - 40 vélos en libre service

Courant 2010, la capacité en stationnement vélo sécurisé devrait être au moins doublée en récupérant des espaces délaissés sous le viaduc tram et le Pont du gui.

Mise en oeuvre :




Plan de déplacement administration de la Ville

✕ Inciter les agents de la Ville à utiliser les transports en commun

 Action 7

1 550 agents de la Ville bénéficient d'une participation de 50 % du coût de leur abonnement TBC. La participation s'élève à environ 120 000 €.

De plus, la Ville fournit des titres de transport à ses agents afin de limiter l'utilisation de véhicules de services pour les déplacements professionnels sur la CUB.

Mise en oeuvre : 

✕ Renforcer le parc de vélos à disposition des agents de la Ville

 Action 6

Avec 15 nouveaux vélos en 2009, le pool professionnel mis à disposition des agents de la Ville s'élève à 236 vélos. On en comptait 20 en 2005, 100 en 2006, 115 en 2007.


L'évolution prévue pour 2010 s'inscrit dans la mutualisation des moyens de maintenance et l'harmonisation de gestion avec la Maison du Vélo, qui prend le relais sur cette mission.

C'est donc le même prestataire qui entretiendra l'ensemble des vélos de service de la Ville et ceux de la Maison du vélo.

Mise en oeuvre : 

✕ Mettre à disposition des vélos pour les directeurs des 98 écoles municipales

A la demande des directeurs d'école a été prévu la possibilité de mettre à leur disposition, à titre personnel, un vélo par la Maison du vélo.

Mise en oeuvre : 

✕ Prévoir des stationnements vélo dans les crèches et les écoles de la Ville

 Action 6

En avance sur les échéances annoncées dans l'agenda 21 de la Ville (22 % en 2009 et 25 % en 2011), nombre d'établissements scolaires ont été dotés d'aménagements spécifiques pour garer les vélos. D'ores et déjà ce sont près de 40 % des crèches, maternelles et écoles élémentaires qui sont équipées.

	Ecoles maternelles, élémentaires et crèches		
	Places	Nombre	% des établissements
Intérieur	108	34	26 %
Domaine public	134	18	13,7 %
Total	242	52	39,7 %

Mise en oeuvre :  

✕ Former 5 % des agents à la conduite économique de véhicules légers et utilitaires

 Action 7

En partenariat avec la société Centaure, douze agents municipaux et deux directeurs de service ont suivi une journée de formation et de sensibilisation à la conduite éco-responsable.

De nouvelles actions seront réitérées, avec évaluation des résultats en matière de consommation de carburant.

Mise en oeuvre : 

✕ Tester des véhicules utilitaires innovants et renouveler le parc selon les opportunités

 Action 7

Aujourd'hui la Ville est dotée de 38 Véhicules électriques

- 4 triporteurs de propreté
- 26 petits camions bennes pour la Direction des parcs et Jardins
- 8 petits camions bennes de propreté

Une démarche de veille technologique est mise en œuvre pour tester les véhicules innovants. Fin 2009, la

11

Ville a participé à la tournée de l'Observatoire des Véhicules d'Entreprises sur l'intégration possible des nouvelles technologies.

La Direction des Parcs et Jardins prévoit de poursuivre en 2010 le changement de certains véhicules utilitaires par des engins électriques.

Mise en oeuvre :



✕ Renouveler les véhicules légers de la Ville

 Action 7

La stratégie de la Ville est de poursuivre la réduction du parc automobile et renouveler sa flotte selon un principe de location longue durée. Sur un parc de 217 véhicules légers, 32 restent en propriété.

A ce jour, le parc est constitué de :

- 16 Toyota Prius Hybride pour le pool de chauffeurs
- 46 smarts (88 g d'émission de CO₂ par km, parmi les moins polluantes du marché). Cette politique sera poursuivie après évaluations et en fonction de l'offre du marché.

Mise en oeuvre :



✕ Inscrire l'auto partage dans les modes de déplacements professionnels

 Action 7

Sept abonnements à la coopérative Autocool permettent aux agents d'utiliser auto partage pour leurs déplacements professionnels et de réduire le taux de motorisation des services.

Les sites utilisant le plus la formule sont le CAPC musée d'art contemporain et le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibault.

Mise en oeuvre :



✕ Mettre en place une brigade de policiers municipaux en rollers

A la fin du premier trimestre 2010, une brigade de policiers municipaux fera ses rondes en rollers. Ce mode de déplacement plus rapide aux heures de pointe permettra de gagner aussi une image plus dynamique auprès du public et des jeunes. D'abord prévu sur les quais et dans Bordeaux centre, le circuit devrait s'étendre par la suite à d'autres quartiers. Les agents sont formés par l'association Roller Air

Mise en oeuvre :



✕ Compenser les déplacements à l'international

La compensation des émissions de gaz à effet de serre incompressibles de la Ville est à l'étude.

La définition officielle de la compensation carbone est assez complexe et les actions doivent être agréées par des experts de l'ONU qui certifient que les actions à engager au titre de la compensation génèrent effectivement des économies d'énergies mesurables.

Mise en oeuvre :



Les déplacements loisirs-détente

Des actions de proximité au service de l'éco-mobilité

✕ Étendre le périmètre des dimanches à Bordeaux sans voiture aux quartiers

mon agenda 21 Action 8

Plutôt que d'élargir le périmètre actuel existant en centre ville, il est envisagé d'instaurer également des dimanches sans voiture dans les quartiers de Bordeaux, en conjuguant l'initiative avec une animation impliquant les associations et/ les commerçants locaux.

Mise en oeuvre : 

✕ Organiser le prêt de vélo lors d'événements ou de manifestations ponctuelles

mon agenda 21 Action 6

Engagée dans une démarche de manifestations éco-responsables, l'incitation à l'utilisation des modes de transport doux fait partie des préconisations de la Ville de Bordeaux tant auprès des organisateurs d'événements que du grand public. Aussi est-il prévu d'organiser un système de prêt de vélo destiné aux visiteurs afin de relier les divers points d'animation. Ce système viendra en complément des services offerts par les vélos en libre service V3.

Mise en oeuvre : 

✕ Adapter l'accès des rollers et des vélos dans les transports en commun

Suite aux réunions de travail autour du Code de la rue, les rollers se sont vus octroyer l'autorisation d'accéder au tram certains jours de manifestations comme les dimanches sans voiture, les vendredis de randonnées mensuelles nocturnes de l'association Roller Air. De nouvelles négociations avec Kéolis sont en cours sur l'extension dans la durée de cette expérimentation, et le transport des vélos

Mise en oeuvre :    

✕ Accompagner des animations en faveur de la pratique urbaine du roller

La prise en compte des dangers de la route dans les déplacements en roller est un thème choisi par la mairie et l'association AIR pour initier les jeunes des centres d'animation de Bordeaux.

De même, des randonnées en roller et des visites de la ville avec un guide de l'office du tourisme sont organisées par l'association Roller AIR comme autant d'occasions de mettre en lumière une autre manière de se déplacer et de vivre la ville.

Mise en oeuvre :   

Bordeaux investit et innove

✕ Accompagner la mise en place d'un petit train touristique électrique

mon agenda 21 Action 9

Une consultation a été lancée en début d'année 2009. Trois propositions ont été remises. Le comité de sélection tenu en juin, puis en juillet (demande de complément d'information), a statué sur un appel à projet infructueux. Une nouvelle consultation sera lancée début 2010, avec pour nouvel objectif l'arrivée de trains électriques au 1^{er} janvier 2011.

Mise en oeuvre : 


✕ Développer des parcours de balades à pied sur l'agglomération

mon agenda 21 Action 9

L'édition mai 2008 du topoguide FFRP **Bordeaux à pied** est disponible. C'est la 2^{ème} meilleure vente de la collection après l'édition de **Paris à pied**. Une réédition est prévue en 2011.

A court terme, un jalonnement interrégional des chemins de St Jacques est prévu (La voie de Tours) ainsi que le Grand Tour de l'agglomération.

L'Office de tourisme propose par ailleurs plusieurs visites à pied de la ville centre historique et quartiers).

Mise en oeuvre : 

✕ Créer des découvertes à vélo de Bordeaux et sa proche région

 Action 9

La piste cyclable du quai de la Souys a été finalisée en octobre 2009 et permet ainsi la continuité Lacanau - Sauveterre de Guyenne via Bordeaux. Un produit touristique Bordeaux - Toulouse - Sète à vélo est en cours de création avec, à la clef, la mise en ligne d'un site web dédié.

La carte touristique Bordeaux - Toulouse à vélo, éditée par un privé, avec le soutien de la Ville, sera rééditée en 2010 à 40 000 exemplaires avec une distribution à la Maison du Vélo, l'Office de Tourisme...

Sud Ouest a édité un ouvrage Bordeaux et alentours à vélo.

En juillet dernier, un écotour test d'une journée au départ de Bordeaux à la découverte de l'Entre-deux-mers a connu un vif succès. Au programme la découverte de l'arrière-pays au fil du fleuve rive droite, en combinant la marche à pied, le vélo (dont le vélo à assistance électrique) et le bateau, seule source consommatrice d'essence. Le produit sera proposé par l'Office de Tourisme de Bordeaux et de l'Entre-deux-mers pour le grand public pour la saison estivale 2010.

Mise en oeuvre :



✕ Multiplier le stationnement pour les vélos devant les commerces

 Action 6

Initiée par l'association Vélocité, l'opération « mes courses à vélo » a accéléré l'installation de stationnement pour les vélos et 27 arceaux ont été posés en mai 2009. Cette opération qui a été un succès, récompensée lors du dernier Congrès des villes et territoires cyclables de la Rochelle en octobre dernier, mériterait d'être renouvelée au moins tous les deux ans.

Mise en oeuvre :



✕ Inciter les écoles à utiliser les transports en commun

 Action 8

Afin d'accompagner les écoles dans leurs activités pédagogiques, la Ville met à disposition des écoles primaires des lots de "tickartes TBC" facilitant les déplacements des classes en transport en commun. Un lot permet à 30 enfants et 6 accompagnateurs d'utiliser un bus de ligne ou le tramway pour un trajet aller/retour et ce, sur le temps scolaire.

Les dotations sont attribuées :

- en début de chaque année scolaire pour les écoles élémentaires (2 lots par classe) et à la demande pour les écoles maternelles. Elles sont renouvelées en fonction des besoins de chaque école lorsqu'elles le souhaitent ;
- pour faciliter les déplacements des classes vers les sites sportifs (patinoire, stades ...) ou culturels (Opéra, Palais des Sports, cinéma ...).

En 2008 : 1915 lots de tickartes ont été distribués aux écoles.

En 2009 : 2020 lots ont été attribués aux écoles.

Mise en oeuvre :



L'accompagnement au changement

Deux maisons au service des Bordelais

Bordeaux dispose de deux outils uniques d'animations et de sensibilisation pour soutenir ses campagnes de communication et soutenir sa politique en faveur de l'éco-mobilité. Des lieux animés de vie, où sont proposés des services pratiques, pédagogiques et ludiques, destinés à donner envie aux Bordelais de se déplacer autrement, et leur montrer tout ce qui est mis à leur disposition dans ce sens.

✕ *Élargir les animations de la Maison du vélo*



La Ville de Bordeaux propose le prêt de vélo aux résidents bordelais depuis 2001. En raison du succès grandissant de ce concept, il a été décidé de créer la Maison du vélo en 2003 puis d'offrir le même service aux habitants des quartiers excentrés par la création de cinq sites extérieurs. Ainsi, à ce jour, une antenne et 4 points livraison complètent le dispositif initial dans les quartiers de Caudéran, Bastide, Grand Parc, St-Augustin et Bordeaux maritime. Outre le prêt de vélo, la Maison du vélo propose le gravage des vélos des particuliers et met à la disposition de tous les cyclistes des aires de gonflage et de lavage.

Par ailleurs, ce service organise régulièrement le diplôme du cycliste citoyen dont le but est de sensibiliser les cyclistes à une bonne pratique du vélo en ville (1^{er} dimanche de chaque mois lors de la journée sans voiture) ainsi que des opérations de sensibilisation contre le vol de vélo. En dehors de ces manifestations, la Maison du vélo participe à la Fête du vélo, la semaine européenne de la mobilité, la semaine du développement durable, à des salons traitant de l'écologie, des manifestations sportives comme le quai des sports ou le festival de la glisse urbaine.

Quelques chiffres :

- 8 personnes composent le personnel de la Maison du vélo
- 500 à 600 vélos sont achetés chaque année, ce qui porte à 5181 le nombre de bicyclettes acquises depuis 2001
- 75 636 contrats ont été signés depuis le lancement du prêt de vélo
- Environ 3 400 nouveaux bénéficiaires en 2009

- 896 diplômes du cycliste citoyen ont été remis depuis mai 2005
- 2809 vélos ont été gravés depuis fin 2004
- 30 % le pourcentage de vélos volés retrouvés tous les ans

En 2010, la maison du vélo va connaître un rajeunissement de son image, densifier ses animations thématiques en relation avec la maison éco-citoyenne, réactualiser son diplôme du cycliste citoyen et se doter de nouveaux outils de communication pour adapter son offre de proximité au plus près des habitants dans les quartiers.

Mise en oeuvre :



✕ *Promouvoir l'éco-mobilité à travers la Maison éco-citoyenne*



Inaugurée au printemps prochain, la Maison éco-citoyenne qui ouvrira ses portes à l'été 2010, sera LA vitrine du développement durable de la Ville, sous la forme d'un lieu de vie et d'échanges ouvert à tous les publics. Centre de ressources et de documentation, lieu de valorisation des bonnes pratiques éco-responsables, les Bordelais y retrouveront tous les thèmes de la concertation : consommer, habiter, et se déplacer autrement, se former, mieux vivre ensemble, s'informer, éduquer, sans oublier la santé et l'économie solidaire.

Débats, ateliers, rencontres, expositions et conférences y auront bien évidemment leur place, comme autant de temps privilégié de concertation et de promotion de toutes les initiatives individuelles et collectives.

Avec, entre autres sujets phare bien sûr, la valorisation de l'éco-mobilité et des déplacements doux, en liaison avec les animations de la Maison du Vélo, en partenariat avec le pôle PUMA et les associations et acteurs impliqués.

Mise en oeuvre :



Bordeaux innove

Développer des offres de service, équiper les publics fragiles, inciter aux nouveaux comportements écoresponsables

✕ **Dématérialiser les procédures pour éviter les déplacements**

Adopter des comportements responsables vis-à-vis de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est limiter ses déplacements quand dans la mesure du possible. Soucieuse de simplifier les démarches des Bordelais, la Ville de Bordeaux développe un système de dématérialisation des actes administratifs.

Comme :

- le paiement de la restauration scolaire via le portail bordeaux.fr: Ce qui évite de se rendre au service jeunesse (bien que le paiement par chèque soit aussi possible via la poste): 69 % des familles utilisent déjà cette formule

- A la bibliothèque : la mise en ligne du catalogue permet aux internautes de vérifier la disponibilité d'un ouvrage et le cas échéant de le réserver; et tout cela sans se déplacer (5 000 consultations/mois).

La prolongation de réservation lui permet de prolonger son emprunt et lorsque son prêt arrive à échéance, lui évite de se rendre à la bibliothèque spécifiquement pour rendre ses ouvrages (3 000 connexions par mois sur le compte lecteur).

- Demande d'occupation temporaire de la voie publique : cette formalité est à présent totalement dématérialisée et se fait en ligne. Elle se faisait avant uniquement en mairie et était d'autant plus compliquée pour les personnes qui aménageaient à Bordeaux (et donc n'y habitaient pas et étaient obligées de faire un long déplacement). De janvier à octobre 2009, 2 300 demandes ont été faites par le portail de la Ville.

- Demande d'actes d'état civil : le formulaire détaillé en ligne a peu à peu supplanté les demandes par courrier. Aujourd'hui, la mairie reçoit en moyenne 5 500 demandes d'actes par mois via le portail.

- Le suivi des demandes de cartes nationales d'identité et passeports permet à l'internaute de vérifier la disponibilité de ses papiers en mairie et d'éviter ainsi des déplacements inutiles (900 visites par mois environ pour ce service).

Mise en oeuvre :



✕ **Poursuivre une politique de stationnement en faveur des résidents et des rotations régulières**

Action 6

Dans l'hyper centre, la priorité est donnée au stationnement des résidents, l'objectif étant de limiter le stationnement des pendulaires de la voirie pour les renvoyer dans les transports en commun ou les parkings.

L'extension du stationnement payant contribue à cet objectif grâce à un tarif attractif pour le résident.

Le nombre de places payantes de stationnement va augmenter de 20 % sur la ville de Bordeaux, passant de 5 200 à 6 200 places par une extension dans le secteur de la gare Saint Jean durant le mois de février 2010.

Par ailleurs, une expérimentation de mise en oeuvre de places d'arrêts minute afin d'augmenter la rotation est en cours rue Fondaudège, avec deux emplacements dédiés et des bornes lumineuses.

Mise en oeuvre :



✕ **Promouvoir le stationnement préférentiel pour les véhicules les moins polluants par le biais du disque vert**

Action 7

En 2008, la Ville de Bordeaux a mis en oeuvre l'expérimentation du disque vert pour véhicules propres.

Délivré contre une participation de 3 €, il accorde une gratuité de stationnement de 1h30 aux véhicules propres, véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules), électriques, hybrides, GPL (gaz de pétrole liquide), ainsi qu'aux véhicules en auto partage dûment identifiés.

Depuis sa mise en place, 95 disques ont été distribués.

Mise en oeuvre :



✕ **Confier l'entretien des vélos à un atelier-chantier d'insertion**

Désormais, l'entretien des vélos de la maison du vélo sera assuré par du personnel en insertion : il s'agit de retour vers l'emploi de personnes en difficulté avec un accompagnement socioprofessionnel, la formation et des moyens humains adaptés. Ce nouveau marché de la ville de Bordeaux ne constitue qu'une partie d'un projet de chantier d'insertion plus vaste, mis en

route avec les partenaires concernés (Etat, Région et Département principalement).

Ce service d'insertion génèrera 4 équivalents temps plein en personnel d'insertion (7 280 h annuel) ainsi que le financement d'un CDI d'encadrement technique et 13h par semaine d'accompagnement socio professionnel.

Une montée en charge progressive est prévue concernant l'entretien des vélos, passant en 3 ans de 4 000 vélos annuels à 8 000 vélos annuels. Et ce, afin de minimiser les ruptures de prêts dus au manque de disponibilité à la maison du Vélo et de développer le prêt dans les quartiers.

La délibération attribuant ce marché passe au conseil du 25 janvier 2010.

Mise en oeuvre :



✕ Remettre à disposition les vélos réformés de la Ville

Une délibération sera proposée à un prochain Conseil municipal pour confier à une association les vélos usagés de la ville afin de les réutiliser pour des personnes dans le besoin.

Mise en oeuvre :



✕ Poursuivre les travaux de la commission "Code de la Rue"



Après avoir lancé en septembre 2007 l'un des premiers Codes de la Rue de France, la Ville a poursuivi son action de sensibilisation des usagers à un meilleur partage de la rue, pour améliorer la sécurité et garantir une place à tous les modes de déplacements doux. Ainsi, une commission consultative a été mise en place, réunissant les associations d'usagers (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, rollers, utilisateurs des transports en commun, mais aussi usagers de deux-roues motorisés, automobilistes, motards) aux côtés des élus et des services municipaux, des représentants de la CUB et de la Police Nationale. Cette commission a vocation à se réunir deux fois par an pour faire le point des actions engagées et en proposer de nouvelles, dans le respect des engagements du plan climat et de l'agenda 21 de la Ville.

Le Code de la rue propose des règles d'usage qui vont plus loin que celles édictées par le Code de la

route. Aussi, l'objet de la commission est de :

- Permettre l'information et les échanges sur le partage de l'espace public, la promotion des modes doux et la modération de la vitesse au regard des enjeux de sécurité des usagers vulnérables
- Valoriser les initiatives déjà prises à Bordeaux
- Faire évoluer les pratiques et la réglementation, encourager les expériences innovantes
- Effectuer un travail de pédagogie en direction des usagers (élaboration de documents de sensibilisation, mise en place d'actions de sensibilisation et de communication ...)

Mise en oeuvre :



Les rendez-vous de Bordeaux

Multiplier les occasions de mettre en valeur les services de proximité liés à l'éco-mobilité.

Conforter la position de Bordeaux capitale cyclable.

- Cyclab, rencontres sur le vélo du futur, 4 février 2010 (présence confirmée de Philippe Starck) Athénée Municipal
- Semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril 2010, sur le thème de la croissance verte et de la biodiversité
- Pique nique sans carbone
- Foire de Bordeaux
- Animations à la maison du vélo (exposition, débats, conférences)
- Eco tour, deux ou trois excursions d'une journée au départ de Bordeaux vers l'Entre-deux-mers (entre mai et septembre) en bateau, à vélo, à pied.
- Partenariat pour bourse du vélo de Vélo Cité en avril et octobre
- Fête du vélo, les 5 et 6 juin.
- Semaine de la mobilité et de la sécurité routière, septembre 2010
- Animations spécifiques Rollers (randonnées)
- Salon Viv'expo
- Etc.

Sensibiliser le public aux questions de sécurité et du partage de la rue

- Campagne d'affichage en relation avec les partenaires associatifs du Code de la rue
- Campagne de communication sécurité : visibilité des cyclistes, prévention contre le vol

17

- Opérations de sensibilisation pour la marche :
« à pied vous y seriez déjà »
- Concours sur le thème du vélo :
 - auprès de écoles de design pour la création d'un vêtement de vélo
 - auprès des écoles pour des dessins des vélos du futur

Etc.

Annexe

CHARTRE DE BRUXELLES

15 mai 2009

La pratique du vélo contribue à la viabilité des villes et l'efficacité des transports urbains, à la réduction des embouteillages et des bruits de la circulation, à une meilleure condition physique, à une plus grande sécurité routière et à un air plus pur, à l'atténuation des changements climatiques, à une consommation réduite des combustibles fossiles et au développement du tourisme durable.

À l'occasion de la Conférence Velo-city® 2009 de Bruxelles, les villes soussignées s'engagent à :

- a) Faire en sorte d'atteindre l'objectif d'une participation d'au moins 15% du vélo dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020 et à prendre des mesures pour poursuivre cette croissance si cet objectif est déjà atteint dans un premier temps
- b) Fixer un 'objectif - 50 %' pour les cyclistes qui courent le risque d'être victimes d'un accident mortel à l'horizon 2020
- c) Développer des parkings pour vélos et à élaborer un politique de lutte contre le vol de vélos
- d) Participer et à développer des projets visant à augmenter l'utilisation du vélo pour se rendre au travail ou à l'école
- e) Contribuer à l'obtention d'un tourisme plus durable en investissant dans des mesures visant à améliorer le cyclotourisme

f) Collaborer de manière très étroite avec des associations cyclistes, des organisations regroupant les détaillants de vélos et d'autres intervenants tels que forces de police, consultants et centres d'expertise, architectes et concepteurs d'infrastructures, tout cela afin de réaliser ces objectifs et d'appeler d'autres villes européennes à suivre leur exemple.

Cette ville - ainsi que les autres villes qui vont signer cette Charte - lance un appel à la Commission européenne et au Parlement européen pour :

- a) Faire en sorte d'atteindre l'objectif d'une participation d'au moins 15 % du vélo dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020
- b) Établir un poste 'officier vélo européen' au sein de la Commission européenne
- c) Constituer un intergroupe parlementaire chargé de débattre de la question du cyclisme au Parlement européen
- d) Mettre les budgets adéquats à la disposition de programmes européens pour apporter un soutien financier aux villes et ONG assurant la promotion de la pratique du vélo en Europe.

De plus, les signataires de cette Charte appellent les autorités du monde entier; et à tous les niveaux, à promouvoir de manière intensive le vélo en ville, et cela dans toutes les activités que couvre leur politique (santé, aménagement spatial, gestion de la ville, économie, mobilité et trafic, loisirs, sports, tourisme).